**26ème Camp musical des** Pailly, le 1er août 2020

**écoles de musique du Giron**

**du Gros-de-Vaud**

p.a. **Mathieu Richardet**

 **Rue du Borgeaud 8**

 **1416 Pailly A tous les élèves intéressés**

Tél. 079 605 43 31

E-mail : mathieu.richardet@bluemail.ch

**Camp musical 2020**

Chers jeunes musiciennes et musiciens,

Madame, Monsieur, chers parents,

Après avoir fêter dignement la 25ème édition, nous avons le plaisir de vous annoncer que notre 26ème camp musical devrait avoir lieu à

**Vercorin (VS) du samedi 10 au vendredi 16 octobre 2020**

(1ère semaine des vacances d’automne)

En effet, même si les recommandations sanitaires émises par le Conseil Fédéral ne nous permettraient pas à l’heure actuelle d’organiser cette semaine de musique, nous avons espoir que les restrictions s’atténuent d’ici la fin de l’été. **La décision finale d’organiser ce rendez-vous sera prise dans le courant du mois de septembre**, on croise les doigts !

Nous vous remettons dès lors en annexe, un bulletin d'inscription à retourner, compléter et signer, jusqu'au **24 août 2020**.

Le camp se déroulera selon le même principe que jusqu'à maintenant, avec l’étude d’un programme musical et des loisirs et animations. Nous avons dû légèrement augmenter le prix du camp pour financer le retour en car le vendredi depuis Vercorin. **Le concert final aura lieu cette année le vendredi 16 octobre à la grande salle de Boussens.** Merci à la Fanfare de Cheseaux pour l’organisation.

Nous espérons que vous vous inscrirez nombreux et que cette semaine musicale sera profitable pour chacun, dans un esprit d’amitié et de camaraderie. N’oubliez pas de faire de la pub à votre entourage.

Le soussigné ainsi que les responsables de votre formation et de vos sociétés ou écoles se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous souhaitant des belles vacances d’été, nous vous adressons, chers jeunes musiciennes et musiciens, Madame, Monsieur, chers parents, nos meilleures salutations.

 **CAMP MUSICAL 2020**

 Mathieu Richardet

Annexe : bulletin d’inscription à remettre au responsable de votre école de musique ou de votre société pour accord.